

ASADHO
B.P.16737
KINSHASA 1
R.D. Congo
Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
African Association for the Defense of Humans Rights

COMMUNIQUE DE PRESSE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC): Appel à une décision de justice indépendante et impartiale

Kinshasa – Genève, le 4 juin 2009. L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et son organisation membre, l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), s'inquiètent du risque d'instrumentalisation de la justice par le Gouvernement dans le procès de M. Mulumba Kapepula, agent de la Société Nationale des Chemins de fer (SNCC), inculpé pour offense au Chef de l'Etat.

M. Mulumba Kapepula a été arrêté le 16 mars 2009 à Lubumbashi au motif que, lors du rassemblement des agents SNCC en grève devant la place de la Gare le jour même, il aurait déclaré n'être pas d'accord avec la récompense octroyée par le Président de la République à l'équipe nationale de football alors que les agents du SNCC ne touchaient plus leurs salaires depuis 36 mois.

Il est actuellement détenu en attente de la décision du Tribunal de Paix de Kampemba à Lubumbashi, province du Katanga.

L'OMCT et l'ASADHO sont préoccupées par le caractère politique de ce procès et attendent que la décision de justice soit indépendante et impartiale conformément aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politique et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ratifiés par la RDC. En effet, elles craignent que le Tribunal ne fasse l'objet de pressions pour qu'il condamne M. Kapepula.

L'OMCT et l'ASADHO rappellent que, lors de sa détention au cachot de l'Agence nationale de Renseignement (ANR) de Lubumbashi, M. Mulumba Kapepula a été torturé (électrocution, coups de poing et pied au visage et bas ventre alors qu'il était immobilisé par un gros pneu d'un camion placé aux hanches, ses testicules pressés avec les mains et son pouce droit pressé à l'aide d'une pince, bastonnade avec fouets et morceau de briques, et privation de nourriture et de l'eau) par des agents de l'ANR et de la Police Nationale Congolaise (PNC). Toutefois, aucune enquête n'a encore été ouverte sur ces allégations (voir les appels urgents de l'OMCT COD 260309 et COD 260309.1).

Contacts:

OMCT: Alexandra Kossin: (+41) 22 809 49 39, omct@omct.org

ASADHO: Georges Kapiamba: (+243) 81 404 36 41, gkapiamba@yahoo.fr